



Un mal de vivre viol sur mineur

Par **aurelia1624**, le **29/11/2011** à **19:38**

bonjourrrnje m'appelle aurelia j'ai 29 ans , en 1999 j'ai fais un depot de plainte a la brigade des mineurs de paris accompagnée de ma mère pour viol....j'ai été victimes de l'age de 4 a 6 ans par le fils de ma nounou.Le tribunal a statué un NON LIEU.....alors que pourtant 2 autre enfant parlent aussi : un se fait mordre les fesses , l'autre refuse de se faire filmer sans pantalon et sans culotte soit disant pour tourner une pub.....Il est pour moi difficile de tout bien expliquer par écrit, j'aimerais savoir si j'ai des chance et quel protocole puis je avoir pour avoir l'occasion de parler a mon violeur devant juge , police , famille ou qui que ce soitJe ne veux pas d'argent ou de prison a son égard mais juste maintenant les paroles d'une enfant devenue femme et qui a toujours mal ainsi que du NON LIEU.... je veux juste lui parler , lui dire le mal qu'il m'a fait....j'en ai besoin yeux dans les yeux .Merci pour votre compréhension et de m'avoir lu.....aurelia